



RÈGLEMENT des COURSES "ÉVEIL'ATHLÉ" des 10KM DU HAILLAN
DIMANCHE 15 AVRIL 2012

- Article 1 : Ces courses sont ouvertes à tous licenciés ou non (suivant certaines conditions) nés en 1997 et après
- Article 2 : Elles se décomposent en trois courses
"éveil'athlé" pour les enfants nés entre 2001 et 2004 de 1200m (vers 11h15)
"grande" pour les enfants nés entre 1997 et 2000 de 2800m (vers 11h30)
"découverte" pour les enfants nés en 2005 et après de 600m (vers 11h45) (sans classement)
- Article 3 Les circuits se feront dans l'enceinte du stade Abel Laporte, sauf pour la Grande où une partie se fera sur la route
- Article 4 Les enfants licenciés FFA, UFOLEP Athlétisme ou Triathlète devront présenter leur licence avec leur photo ou pièce d'identité
- Article 5 Les enfants non licenciés devront présenter **un certificat médical autorisant la pratique de l'athlétisme ou la course à pieds en compétition**
- Article 6 Les enfants devront présenter une autorisation des parents l'autorisant à participer à cette course
- Article 7 **Récompense à tous les arrivants**
Course Eveil'Athlé et Grande : une récompense aux trois premiers par catégorie et par sexe
Pas de classement pour la "découverte"
Présence obligatoire pour recevoir son trophée.
- Article 8 Challenge du nombre F.F.A.: club présentant le plus grand nombre d'athlète à l'arrivée dans les 3 courses
Challenge des écoles du Haillan : école ayant le plus grand nombre de représentant dans les 3 courses

- Article 9 Un ou plusieurs lots seront tirés au sort parmi les dossards des arrivants pendant la remise des récompenses.
Présence obligatoire pour recevoir son lot.
- Article 10 Toute réclamation sera réglée par le Comité d'Organisation
- Article 11 La signature du bulletin d'engagement vaut pour acceptation de ce règlement